

Religion

Le Grand Conseil refuse d'interdire le voile à l'école



Jean-Marc Rapaz (UDC) voulait interdire le voile pour les écolières. Rapporteur de la majorité de la commission, Maximilien Bernhard (UDF) s'y est opposé. JEAN-MARC SIEBER/ARC

Les députés n'ont pas suivi la proposition de l'UDC de bannir le foulard islamique

Laure Pingoud

Elles sont environ deux cents écolières à porter le voile pour se rendre en classe. Et elles pourront continuer à le faire. A l'instar du parlement fribourgeois qui s'est penché sur le sujet début octobre, le Grand Conseil vaudois a refusé de bannir le foulard islamique de l'école. Hier, les députés ont rejeté la proposition de l'UDC Pierre-Yves Rapaz de changer la loi scolaire par 81 voix contre 41 et 13 abstentions. Un perdant qui se dit que son idée aurait peut-être plus de succès devant le peuple, même si son parti n'a, pour l'instant, pas d'initiative en vue.

«Pour nous, c'est donner un signal clair aux enfants pour éviter que ces filles voilées ne soient mises à l'index», estime l'agriculteur de Bex. Qu'importe qu'elles soient moins de 200 parmi les 40 000 écolières, selon le Département de la formation. «Il s'agit d'une mesure préventive. C'est le début de l'imposition d'une tenue dont nous ne voulons pas chez nous», prédit-il. Et le voile rabaisse la femme, ajoute l'UDC pourtant peu actif dans la lutte contre les inégalités. Au-delà de ses rangs, seuls une minorité de libéraux et de radicaux ont été séduits.

Après les votations de ce week-end sur le renvoi des étrangers criminels, le débat aurait pu être électrique. Il est resté sobre. Les

opposants se sont surtout attachés à démontrer l'incompatibilité de la motion UDC avec la Constitution vaudoise. Elle garantit la neutralité religieuse et non la laïcité; les convictions doivent être respectées, elles n'y sont pas bannies. «On est las de voir les politiques soutenir des projets inapplicables» fustige le radical Frédéric Borloz, même si l'interdiction du voile n'est pas pour lui déplaire.

Changer la Constitution

En matière de neutralité confessionnelle, le Tribunal fédéral a tranché: tandis que le foulard peut être refusé aux enseignantes, investies d'une mission publique, ce n'est pas le cas pour les élèves contraintes d'aller à l'école. Question de proportionnalité entre libertés indi-

viduelles et intérêt public. «Pour traiter la question du voile, il faudrait changer la Constitution. Mais ce serait alors un débat touchant à nos racines», constate le socialiste Grégoire Junod.

Veut-on vraiment interdire tous les signes religieux, croix chrétienne comprise? La réponse est évidente pour Maximilien Bernhard, de la chrétienne Union démocratique fédérale, opposé à la motion Rapaz: «Mieux vaut sensibiliser qu'interdire.» Jean-Michel Dolivo (A Gauche toute!) voit une autre menace: «Une laïcité conquérante risque de nourrir les extrémismes religieux.» Sans compter que ce débat peut aussi remettre en cause le financement des Eglises par l'Etat, rappelle la conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon.

«Prud'hommes iniques»

• Les députés Jean-Michel Dolivo (AGT) et Nicolas Mattenberger (PS) pointent du doigt une «iniquité» frappant une partie des fonctionnaires vaudois. Tous n'ont pas le même accès à la justice en cas de litiges liés à l'application du système de classification des fonctions et des salaires (DECFO-SYSREM). En fonction de leurs postes, certains doivent saisir une commission de recours - gratuite - et d'autres le Tribunal de prud'hommes de l'administration cantonale (Tripac). Or, ce dernier demande des avances de frais - dépendant de la valeur litigieuse - si celle-ci dépasse 30 000 francs.

Pis: la valeur litigieuse correspond à la différence entre le salaire perçu et espéré, calculée... jusqu'à la retraite de l'employé.

«La valeur litigieuse dépasse parfois 200 000 francs, et l'avance de frais 3000 francs», s'insurge Béatrice Métraux, députée et secrétaire générale d'un syndicat de la fonction publique. Environ 700 procédures de ce type sont pendantes devant le Tripac. Une motion a été déposée hier: elle demande la gratuité de la première instance pour tous les employés de l'Etat en litige sur l'application de DECFO-SYSREM. **V.M.A.**

Grand Conseil express

Université Occupés à toiletter la loi sur l'Université, les députés ont fait une fleur aux maîtres assistants. Ces derniers pourront à l'avenir voir leur contrat de deux ans renouvelé, non pas qu'une seule fois, mais aussi une seconde fois «à titre exceptionnel». Les élus ont en revanche refusé de rendre gratuit l'accès aux cours et aux examens, comme le proposait l'extrême gauche.

Enseignement spécialisé Le Grand Conseil demande au gouvernement de corriger l'inégalité salariale entre les enseignants spécialisés engagés par le canton et ceux, moins bien lotis, du parapublic. Cette situation incite bon nombre de profs à quitter les institutions pour travailler à l'Etat.

Energie D'ici à 2050, la consommation électrique des Vaudois proviendra à 80% d'énergie renouvelable. Cet engagement qui devait lier le Conseil d'Etat est devenu simple vœu pieu. Les députés ont en effet transformé la motion de Fabienne Freymond Cantone (PS) en postulat, moins contraignant. **V.M.A.**

Le député du jour



Objet d'un postulat, la défense de la langue française a reçu hier l'appui de très nombreux élus. Le verbe fleuri, beaucoup ont invoqué les mânes de Voltaire ou de Molière pour vouer aux gémonies business-partner et autres benchmarking. Le Vert Jean-Marc Chollet est quant à lui resté très terre à terre, préférant exprimer son soutien à cette cause... en patois. L'écologaragiste du Vully a toutefois reconnu que le postulant «n'a pas prèyu de fère dâo patè la leinga officièla de nôtron payé de Vaud». Un futur combat à livrer? **V.M.A.**